



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
HAUTE-GARONNE

MONSIEUR PIERRE CAPDUPUY  
SNCF RESEAU  
DIRECTION ZONE D'INGENIERIE ATLANTIQUE  
AGENCE PROJETS MIDI-PYRENEES  
2 ESPLANADE COMPANS CAFFARELLI - IMMEUBLE  
TOULOUSE 2000  
4 EME ETAGE

31000 TOULOUSE

Réf : SB.JB.SD.2020\_255  
Pôle Territoire / service urbanisme  
Dossier suivi par : Jacqueline BESSETTES  
Tél : **05 61 10 42 69**

Toulouse, le 12 août 2020

**Siège social**

32 rue de Lisieux  
CS 90105  
31026 **Toulouse** Cedex 3  
Tél. : 05.61.10.42.50  
Fax : 05.61.23.45.98

**Objet : Ligne ferroviaire entre Montréjeau et Luchon**

Monsieur,

**Antennes**

Château de Capdeville  
140 allée du château  
31620 **Fronton**  
Tél. : 05.61.82.13.28  
Fax : 05.61.82.51.88

Par courrier en date du 23 juillet dernier, vous nous sollicitez pour avis sur les impacts de la suppression potentielle de 6 ou 7 passages à niveau sur les exploitations agricoles, dans le cadre du projet de modernisation de ligne ferroviaire entre Montréjeau et Luchon.

1 av. Flandres Dunkerque  
31460 **Caraman**  
Tél. : 05.61.27.83.37  
Fax : 05.61.81.74.92

Le projet de suppression de ces passages à niveau qui comprend des itinéraires de substitution sera soumis à l'enquête publique au mois d'octobre 2020. Vous nous avez indiqué que des Réunions d'information sur ce projet se sont tenues dans les mairies des communes concernées.

28 route d'Eaunes  
31605 **Muret** Cedex  
Tél. : 05.34.46.08.50  
Fax : 05.61.51.34.69

Il ne nous est pas possible de formuler un avis sur le niveau d'impact de la suppression de ces passages à niveau sans disposer d'un diagnostic exhaustif sur les exploitations agricoles concernées, leur profil la localisation de leur parcellaire et de leurs équipements, leur organisation et fonctionnement en terme de déplacement des engins agricoles et des troupeaux, etc... .

6 Espace Pégot  
31800 **St-Gaudens**  
Tél. : 05.61.94.81.60  
Fax : 05.61.94.81.65

Nous souhaitons notamment attirer votre attention sur les allongements de parcours qui pourraient découler de ces travaux. En effet, les exploitants qui seraient obligés de faire un détour plus ou moins important pour rejoindre des parcelles exploitées pourraient prétendre à être indemnisés.

Enfin, nous insistons sur la nécessité de diffuser une information suffisamment détaillée à l'ensemble des exploitants agricoles concerné par le projet, sur les conséquences de la suppression de ces passages à niveau et si possible en amont de l'enquête publique.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos meilleures salutations.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Etablissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 18310004900026  
APE 9411 Z

[www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr](http://www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr)

Serge BOUSCATEL,  
**Président**

